



PREAVIS MUNICIPAL N° 2018/03

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 10'000.00 Pour l'adhésion à la Société Coopérative Bois-énergie Jorat-Broye

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

La création de la Société Coopérative Bois-énergie Jorat-Broye, dont le siège est à Carrouge, ZI de l'Ecorcheboeuf 23, date de 2013. Elle est issue d'une première Association des propriétaires forestiers du triage du Jorat, créée en 2006. Elle est inscrite au Registre du Commerce.

Le but de la société coopérative est de favoriser les intérêts économiques de ses membres; valoriser au mieux le bois-énergie en tant que produit renouvelable et local auprès de ses membres; transformer les sous-produits ligneux en bois-énergie; stocker les produits dans les meilleures conditions; commercialiser le bois-énergie à proximité de ses lieux de stockage.

Ses membres actuels sont les communes de Jorat-Mézières, Corcelles-le-Jorat, Montpreveyres, Moudon, Ropraz, Rossenges, Servion, Syens et Vucherens. Son capital s'élève à CHF 440'000.00.

2. BUT

La Municipalité de Vulliens s'est renseignée auprès de la Société Coopérative Bois-énergie Jorat-Broye sur les conditions d'adhésion afin de garantir l'écoulement de son bois de feu.

3. -CONDITIONS

Elle a obtenu les statuts de la coopérative, datant du 9 octobre 2013, ainsi que l'approbation du Conseil d'administration pour une adhésion à raison de l'acquisition de 10 parts sociales de CHF 1'000.00 chacune. En contrepartie, la coopérative garanti l'achat de 80% des bois-énergie de la commune, (les différents tarifs d'achat des bois sont discutés en assemblée).

4. FINANCEMENT

compte	Description	Montant CHF
320.522.00	Du compte d'investissement prêts et participations permanentes, intitulé : « Communes et associations de communes » puis activé à l'actif du Bilan sous compte 1530.00 Titres et papiers-valeur	10'000.00

La dépense totale sera amortie au fur et à mesure des possibilités des comptes communaux.



Préavis municipal n° 2018/03 – demande de crédit de CHF 10'000.00 pour l'adhésion à la Société Coopérative Bois-énergie Jorat-Broye

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VULLIENS

- Vu le préavis n° 2018/03 de la Municipalité du 30 avril 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- I. d'autoriser formellement la Municipalité à adhérer à la Société Coopérative Bois-énergie Jorat-Broye
- II. d'accorder à cet effet un crédit de CHF 10'000.00, pour l'achat de 10 parts sociales,

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire





Olivier Hähni Nicole Matti

Adopté par la Municipalité en séance du 30 avril 2018

Municipaux responsables :

Yvan Cherpillod – forêts
Olivier Hähni - financement

P.S. - Pour les personnes intéressées, les statuts de la coopérative sont à disposition au bureau communal